comité tunisien d'information et de défense

DES VICTIMES DE LA REPRESSION

le 16 septembre 1972

un nouveau procès d'opinion

bulletin numéro 5 septembre 1972

S O M M A I R E

1. Communiqué de presse

2. Liste et renseignements sur les inculpés

3. Mise au point à propos des textes adoptés lors des A.G. de facultés de la fin Juin à Tunis.

4. Luttes ouvrières et répression.
   - SORETRAS
   - Mines

5. Informations

6. Plate-forme du C.I.D.V.R.

COMITE TUNISIEN D'INFORMATION & DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION

Communiqué de Presse

Procès de militants démocrates et révolutionnaires le I6 Septembre à Tunis.

Les militants démocrates et révolutionnaires tunisiens arrêtés à la suite des événements de Février I972, vont être jugés le I6 Septembre I972 en même temps que Ahmed Ben Othman Raddaoui arrêté, quant à lui, depuis le mois d'Avril I97I. L'arbitraire et l'indécision du pouvoir sont tels que les familles et les avocats des victimes ont cru jusqu'à une date toute récente qu'il s'agirait d'un procès devant la Cour de Sûreté de l'Etat. Il s'agit en fait d'un procès en correctionnel.

A cette occasion le Comité Tunisien d'Information et de Défense des victimes de la répression tient à alerter l'opinion sur le sort de ces camarades victimes d'un nouveau procès d'opinion. Pour masquer l'état de crise du régime et l'importance des luttes des masses populaires, le pouvoir tunisien tente d'accréditer une fois de plus une version dont il est coutumier : Comme lors des événements du printemps I968, il veut présenter ces militants comme des "agitateurs professionnels", des "meneurs", des "semeurs de troubles", "manipulés de l'étranger".

Ce type de propagande ne trompe néanmoins plus personne. La réalité, contre laquelle le "Néo Destour" ne peut rien, est qu'il s'agit bel et bien d'un procès d'opinion destiné à rendre les I7 camarades maintenus en état d'arrestation et une vingtaine de personnes actuellement en liberté provisoire, "responsables" du large mouvement démocratique de Février I972.

× ×
×

En dépit de sa main mise totale sur l'information, le parti unique au pouvoir a plus de difficultés aujourd'hui à maintenir la conspiration du silence sur la crise interne du régime et sur le développement des luttes ouvrières, paysannes, universitaires et scolaires.

C'est ainsi que les récentes luttes ouvrières dans le transport et les mines notamment ont été marquées par une résolution et un regain de combativité remarquables à tous égards. Les luttes étudiantes elles aussi n'ont pas cessé en dépit de la rigueur de la répression. Le congrès de l'U.G.E.T., syndicat officiel, n'a pu se tenir cette année en raison de l'opposition de l'écrasante majorité des étudiants qui ont boycotté toutes les activités de la direction fantoche imposée lors du Congrès de Korba (Août I97I). Plus que jamais le mot d'ordre est d'imposer l'existence d'un syndicat représentatif, démocratique et autonome. Les lycéens, excédés par la politique sélective sur le plan de l'enseignement, ont crié leur refus et leur colère et n'ont pas abdiqué dans leur lutte, malgré l'ampleur des mesures coercitives et répressives des derniers mois.

Le malaise s'étend dans les campagnes et au sein de la paysannerie pauvre.

Devant la montée de ces luttes le pouvoir n'a qu'une réponse : la violence et la répression systématique. Les événements de Février I972 ont été ainsi le prétexte à un millier d'arrestations et la sauvagerie de la police a entraîné la mort de plusieurs jeunes dont 2 au moins sont aujourd'hui connus.

Bafouant les droits élémentaires de l'individu et violant ses propres lois, le pouvoir n'hésite pas à recourir à la torture et aux procès préfabriqués. Venant quelques mois après la condamnation des grévistes arrêtés à Sfax et jugés pour "délit de grève"; le procès qui se prépare en est une nouvelle confirmation.

Mais quelles sont les nouvelles victimes de l'arbitraire destourien et de quoi les accuse-t-on ?

Ahmed Ben Othman Raddaoui a été arrêté en Avril 1971 et maintenu en détention depuis, pour avoir écrit des articles dans un journal "El Amal Tounsi" (Le Travailleur Tunisien).

Comment peut-on le tenir responsable du fait que les étudiants aient revendiqué, à l'occasion du large mouvement démocratique de Février 1972, sa libération ? Reste de toute façon que la menace d'inculpation d'atteinte à la Sûreté de l'Etat continue de peser sur lui. Tous les autres détenus ont été arrêtés à la suite des événements de Février. Ils ont tous été torturés atrocement. Ce fut le cas, notamment, d'une jeune femme : Dalila Ben Othman, ingénieur chimiste. L'objectif de ces "interrogatoires" a été d'extorquer des aveux sur l'appartenance politique des uns et des autres.

Parmi les militants actuellement détenus, 7 étaient connus pour leurs opinions, ce qui leur avait déjà valu d'être condamnés en Septembre 1968 ou en Février 1969. Il s'agit de ArbaouiMoktar, Abdallah Day Chabbi, Mohamed Salah Fliss, Abdallah Rouissi, Hechemi Troudi, ainsi que Ahmed Radaoui et Dalila Ben Othman déjà cités.

Les chefs d'inculpation varient : "reconstitution de ligue dissoute", "propagation de fausses nouvelles", "diffamation", "constitution d'organisation illégale", etc... René Marzouk, enseignant d'origine juive, est accusé par ailleurs d'être un agent sioniste. Mais cela doit semble-t-il faire l'objet d'un autre procès pour "atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat" devant la Cour de Sûreté. L'on se rappelle, à cet égard, la violente campagne antisémite orchestrée par la presse gouvernementale et les organisations dites nationales, durant les premières journées d'agitation universitaire en Février dernier. Cette campagne avait pour cible la femme de Ben Othman Raddaoui née Lellouche accusée elle aussi, tout comme Cohn Bendit de "nourrir des desseins sionistes" (Mohamed Sayeh, ministre des T.P.H.)! Nul n'est dupe néanmoins de cette grossière et indigne manoeuvre. La police se fonde sur la découverte d'une publication à son domicile. Or tous les camarades de Marzouk ont déclaré lors des interrogatoires que celui-ci avait vivement critiqué le contenu de ce texte sioniste,et qu'il l'avait fait d'un point de vue "marxiste" et anti-sioniste" au cours des discussions du cercle marxiste qu'il est accusé d'avoir mis sur pied à Gafsa.

Les autres détenus sont : Ajili Naceur, Ayadi Raouf, Ben Tarjem Mustapha, Ben Yahia Salem, Chabbi Morched, Cherif Hamadi, Karroud Ahmed, Midani Rabhi, Osman Hichem.

Tous ont été "gardés à vue" durant plus de deux mois avant d'être remis aux autorités judiciaires. Durant plus de 4 mois ils n'ont pas vu d'avocats et n'ont bénéficié du droit de visite, qu'au terme d'une grève de la faim.

Faut-il rappeler que la Constitution Tunisienne qui garantit explicitement l'exercice des libertés d'association, de réunion et de presse est restée dans les faits lettre morte. Aucune organisation, en dehors de celles patronnées par le Parti au pouvoir, n'existe depuis Décembre 1962. Si le pouvoir réprime de la sorte l'exercice des libertés fondamnetales, peut-on faire grief à ces citoyens de les prendre ? Le seul "crime" des camarades qui seront "jugés" le 16 Septembre est d'avoir eu des opinions différentes de celles admises par le gouvernement et de l'avoir dit ! Le pouvoir a pris une lourde responsabilité en déclenchant la vaste répression de Février. Il en pris une bien plus lourde encore en faisant comparaître nos camarades devant la cour de sûreté de l'Etat.

LE COMITE TUNISIEN D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION lance un appel à l'opinion tant tunisienne qu'internationale afin qu'elle empêche, par ses protestations, un nouveau déni de Justice.

Notre appel s'adresse tout particulièrement à la presse démocrate internationale, pour que cesse la loi du silence sur les manifestations de l'arbitraire et sur la montée des luttes populaires en Tunisie.

NON ! le procès du 16 Septembre ne passera pas inaperçu !

Liste complète des inculpés au Procès du I6 Septembre I972.

I. Inculpés en état d'arrestation :

I. Naceur Ajili Né le 8.2.39, études supérieures en Syrie. Professeur de Maths à Kairouan. Marié, sans enfants. Arrêté le 25 Février I972. Inculpation : Groupe illégal ; diffamation ; incitation à la révolte.

2. Mokhtar Arbaoui : Né le I7.I.37. Etudes supérieures à l'université du Caire. Professeur d'arabe à Jendouba. Condamné en 68 à 4 ans de prison pour appartenance au Baâth. Libéré en Janvier 70. Assigné à résidence à Grombalia. Arrêté le I4 Février I972. Inculpation : a) Groupe illégal. b) Diffamation. c) Incitation à la révolte.

3. Raouf Ayadi Né le I2.2.50, étudiant en droit arrêté le I0.3.72. Inculpation : a) maintien de groupe illégal. b) Diffamation. c) Propagation de fausses informations.

4. Dalila Ben Othman, Née le II.7.38 à Tunis. Etudes Supérieures à Paris. Ingénieur chimiste au monopole des tabacs, condamnée à un an de prison avec sursis en septembre 68 pour complicité avec le groupe Perspectives(GEAST) Arrêtée le I4 Février 72 : inculpations : Maintien de groupe illégal, diffamation.

5. Ahmed Ben Othman Raddaoui : Né le 8.3.43 à Meknassy. Exclu de l'Université de Tunis en 68. Condamné à I2 ans de prison en Septembre 68 pour son appartenance au Groupe "Perspectives" (GEAST). Libéré en 70 il est assigné à résidence à Sfax. Arrêté le 2I Avril 7I. Inculpations : a) Maintien d'un groupe illégal. b) diffamation et diffusion de fausses nouvelles (2 affaires). La menace d'une inculpation pour complot et atteinte à la Sûreté de l'Etat continue de peser sur lui.

6. Mustapha Ben Tarjem : Né le I Déc.42 à Tunis. Sans travail. Licencié de sociologie. Arrêté le I5 Février 72. Santé très précaire. Inculpations : a) Maintien d'organisation illégale. b) diffamation c) Propagation de fausses informations. Délégué par la section de sociologie au Congrès du Syndicat officiel à Korba en Août 7I (UGET) après le coup de force du pouvoir il a fait partie d'une Commission d'information qui était chargée de dénoncer ce coup de force.

7. Salem Ben Yahia : Né le 2I.I.47 à Tunis. Etudiant d'histoire. Arrêté le 2I.2.72. Inculpations a) Maintien de groupe illégal b) diffamation. C) Propagation de fausses nouvelles.

8. Abdallah Day Chabbi : Né le 9.I2.48 à Gafsa. Etudiant en droit. Condamné en 68 pour appartenance au Baath. Arrêté le I0 février I972. Inculpations : a) maintien de groupe illégal. b) diffamation. C) Incitation à la révolte.

9. Morched Chabbi : Né le 2 Mai 47 à Tunis. Sociologue marié sans enfants. Arrêté le I8.2.72. Jusqu'en 7I il avait été le secrétaire Général de la Corpos des Lettres de l'UGET.

I0. Mohamed Cherif, dit Hamadi: Né le I4.I4.25 à Tunis. Adhère au PCT en 46. Il devient membre du CC du PCT de 50 à 57. Il adhère au Néo-destour en 63. A la suite d'un conflit avec les autorités, il est accusé de vol en 67. N'a pas encore été jugé jusqu'à ce jour, il a été suspendu de ses fonctions (fonctionnaire de la santé publique). Suspendu du PSD en

Octobre 67. Marié. 3 enfants. Arrêté en mars 72. Inculpations : Groupe illégal.

II. Mohamed Salah Fliss : Né le 7.10.46 à Bizerte. Condamné à 2 ans de prison en 68 pour appartenance au baath. Libéré en janvier 70, assigné à résidence à Bizerte. Inculpation : a)Groupe Illégal. b) diffmation. c) propagation de fausses informations.

I2. Ahmed Karraoud. Né le 26 Sept. 50 à Kairouan. Etudiant en sociologie. Arrêté le I6/2/72. Inculpation a) Groupe illégal b) diffamation. c)Propagation de fausses nouvelles.

I3. René Marzouk : Né le I4.3.47 à la Goulette. Professeur d'anglais depuis 70 à Gafsa. Arrêté le I2 Fév. 72. Juif tunisien. Inculpations :agroupe illégal. b) diffamation. 2ème affaire pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Inculpé d'être un espion sioniste.

I4. Rabhi Midani : Né le I.9.5I à Kasserine, étudiant en lettres arabes. Arrêté le 9.2.72. Inculpations : a) groupe illégal. b) diffamation. c) incitation à la révolte.

I5. Huchem Osman : Né le 7.9.46 à Sousse étudiant à l'institut de nutrition. Arrêté le I5.2.72. Inculpations a) maintien de groupe illégal. b) diffamation. c) propagation de fausses nouvelles.

I6. Abdallah Rouissi : Né le I0.2.44 à Degache. Professeur adjoint. Condamné en 68 à 2 ans de prison pour appartenance au baath. Libéré en Janv. 70. Assigné à résidence jusquen Juillet 70. Arrêté le 29 Février 72. Inculpations : a) groupe illégal. b) diffamation. c) propagation de fausses nouvelles.

I7. Hachemi Troudi : Né le 26.5.44 à Nefta. Professeur. Condamné en 68 avec le groupe "Perspectives" à 2 ans et 3 mois de prison. Libéré en Janv. 7o il est assigné à résidence jusqu'en Juin 70. Arrêté le 22 Fév. 72. Inculpations : a) maintien de groupe illégal. b) diffamation.c) propagation de fausses informations.

2. Les inculpés en liberté privisoire.

I8. Omrane Alouane. I9. Tahar Ben Amor. 20. Mohamed Arbaoui. 2I. Cheffai El Aliani. 22. Mongi Ellouze. 23. Mohsen Hamdouni. 24. Nourreddine Jerbi. 25. Mohamed Hédi Labidi. 26. Moncef Lassoued. 27. Ali Magdich. 28. Mohamed Mansour : condamné à 6 ans de prison en 68. avec le GEAST. 29. Khaled Neddeb. 30. Brahim Nasraoui. 3I. Ahmed Souissi. 32. Habib Zouabi.

3. Les inculpés en fuite.

33. Simone Ben Othman Raddaoui née Lellouche. Expulsée en 68, condamnée à 5 ans I/2 par contumace en Sept. 68. Rentrée en Tunisie en Juillet 70, jugée le I.2.72. Peine commuée à 2 ans avec sursis. 34. Messaoud Chabbi : condamné en 68 pour appartenance au Baath. 35. Moncef Chabbi. 36. Rached Chabbi : condamné en 68 avec le Baath. 37. Mohamed El Khouni. 38. Abdelaziz Krichen : condamné en 68 à 8 ans de prison pour appartenance au Geast "Perspectives" libéré en 70. Assigné à Sfax. 39. Abdalwahab Majdoub : condamné en 68 pour appartenance à Perspectives à 5 ans de prison. Libéré en 70 assigné à résidence. 40. Brahim Razgallah : Condamné en 68 à I4 ans et demi de prison pour appartenance au groupe Perspectives. 4I. Ridha Smaoui. Condamné en 68 avec Perspectives.

Dans le bulletin n° 4, nous avions reproduit un texte intitulé "Résolutions et motions présentées et adoptées lors des assemblées de la fin Juin à Tunis".

Il s'agissait d'une reprise, au nom de notre comité, d'un tract diffusé à Paris par des militants tunisiens.

Il s'avère malheureusement que ce texte diffère de celui qui a été adopté lors des A.G. de la fin juin à Tunis. Nous déplorons cet état de fait, car celà met en cause la crédibilité dont doit jouir notre comité, et nous apportons les précisions suivantes :

1) Il est inadmissible que des textes émanant de Tunis et adoptés lors d'assemblées démocratiques puissent d'une manière ou d'une autre être altérés et à plus forte raison déformés.

2) Notre secrétariat a commis l'erreur de reprendre, sans le comparer à d'autres copies reçues de Tunis, le tract diffusé à Paris par une instance autre que le comité. Nous nous en excusons auprès de tous nos camarades, amis et lecteurs et particulièrement auprès de nos camarades de Tunis.

Le Comité.

LA REPRESSION DU MOUVEMENT DE FEVRIER 72

ET LA SITUATION ACTUELLE DES CAMARADES DETENUS.

Tout le monde se rappelle encore la répression qui s'est abattue sur le mouvement étudiant à la suite des évènements importants survenus à l'Université de Tunis dans la semaine du 31 Janvier au 5 Février 72. Pour tenter de briser la force grandissante du mouvement étudiant en lutte pour la démocratie et en particulier pour un syndicat autonome et démocratique, le gouvernement a réagi par une répression sans précédent : Fermeture de 2 Facultés, renvoi des étudiants des cités et des restaurants, suppression des Bourses, encerclement quasi-permanente des Facultés restées ouvertes par les forces de répression et surtout arrestations massives d'étudiants, d'élèves du secondaire à Tunis et dans plusieurs villes de l'intérieur. Pendant les premiers jours 700 personnes environ ont été ainsi arrêtées. Après un premier "Filtrage", plus d'une centaine d'étudiants furent maintenus en état d'arrestation pendant de longues semaines. La plupart d'entre eux subirent, aussi bien dans les locaux de la police, que dans des endroits utilisés pour la circonstance (2 Fermes dans la région de Bir Kassa) de très graves sévices. Enfin à la fin du mois de mars un bon nombre d'entre eux furent libérés.

Aujourd'hui plus d'une vingtaine d'étudiants et d'enseignants sont détenus à la prison civile de Tunis. Ils ont subi des tortures et des sévices durant de longues semaines, et ils sont restés très longtemps complètement isolés, sans l'assistance d'avocats, sans possibilités de recevoir des visites de leurs parents ni même la correspondance. Arrêtés depuis maintenant plus de 4 mois et bien que l'instruction soit terminée depuis plus d'un mois, ils ne sont encore ni jugés ; ni libérés. En même temps on refuse de les considérer comme détenus politiques et de leur accorder le statut et les droits qui découlent de la nature des accusations qu'on leur a signifiées. Ils continuent aujourd'hui à être traités comme des criminels de droit commun ; ils sont parqués à plus de 20 dans une cellule, couchant à même le sol avec une paillasse en alfa et un sac de paille en guise de "matelas", subissant les vexations et les tracasseries, n'ayant pas la possibilité de recevoir les livres qu'ils veulent et ne jouissant pas des conditions de travail sérieux.

Il est nécessaire ici de noter que la solidarité envers les étudiants détenus s'est manifestée sous différentes formes depuis le début de la répression. Plusieurs initiatives ont été prises pour exprimer la solidarité avec les détenus. C'est ainsi que les étudiants de la Faculté des Sciences restée ouverte, ont exprimé par différents moyens (grèves des cours, pétitions, délégation au Ministère de l'Education Nationale,, Assemblées Générales...) leur solidarité agissante. De même dans les Facultés de lettres et de Droit, les étudiants dès l'ouverture des 2 Facultés, n'ont pas manqué d'exiger la libération de leurs camarades détenus. Les professeurs du supérieur, de leur côté ont signé à 2 reprises des pétitions réclamant entre autre la libération des détenus. Le congrès du syndicat de l'Enseignement secondaire tenu à Tunis les 1er et 2 Juin 1972, demanda également la libération des étudiants et enseignants détenus. Les étudiants Tunisiens à Paris ont exprimé à diverses reprises leur solidarité et exigèrent la libération des détenus. Le Comité pour la sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie, qui groupe en France, diverses personnalités françaises, présidées par M. Ph. AYDALOT, exprime sa solidarité et envoya des télégrammes aux autorités tunisiennes pour demander la libération des détenus. De leur côté, les parents des détenus

./.

sont intervenus à plusieurs reprises en délégation signèrent une pétition adressée au Procureur de la République, pour demander ou la libération des détenus, ou leur jugement rapide et leur octroi, en attendant, du statut de détenus politiques.

Il faut rendre ici hommage aux avocats qui se sont dépensés sans compter pour assurer aux détenus une assistance correcte et permanente, et nous les remercions vivement pour les efforts, qu'ils ont fournis et qu'ils continuent de fournir.

Aujourd'hui il s'agit pour nous de réaffirmer notre soutien et notre solidarité active à nos camarades détenus. Il faut que tout le monde sache que rien, ni le temps, ni l'urgence d'autres problèmes (comme le projet de réforme sélectionniste de l'enseignement) ne nous fera oublier que des camarades victimes de la répression moisissent dans les cellules de la prison civile de Tunis depuis plus de 4 mois,des camarades dont le seul "crime" est d'avoir défendu, avec des milliers d'étudiants, le droit à l'expression et à l'opinion libres, le respect des libertés démocratiques garanties par la constitution du pays, le droit pour les étudiants de disposer d'une organisation syndicale représentative et démocratique, avec une direction composée non de fantoches au service du pouvoir, mais de militants démocratiquement élus par les étudiants et défendant réellement leurs aspirations et leurs revendications.

Ce n'est pas par la répression, ni par le maintien en prison de nos camarades détenus que l'on arrivera à briser le mouvement étudiant. Le mécontentement des étudiants a des raisons profondes. Ces raisons sont liées aux options politiques, économiques, sociales et culturelles du gouvernement. La lutte contre la répression, contre la sélection dans l'enseignement, pour un syndicat démocratique, ne peut être comprise qu'en liaison avec les orientations fondamentales du pays.

C'est parce que nos 25 camarades encore détenus avaient participé activement à cette lutte et l'avaient placée dans son cadre réel, que le pouvoir veut les juger après les avoir maintenus longtemps en prison. A travers ces camarades, c'est le mouvement étudiant et tout le mouvement démocratique et progressiste dans le pays, que l'on vise et qu'on veut tenter de briser.

Il est de notre devoir, en cette fin d'année universitaire (car le gouvernement a probablement l'intention de passer en justice nos camarades pendant les vacances d'été quand les étudiants seront rentrés chez eux et que les Facultés seront fermées) de rester vigilants. Dès demain matin (vendredi 23 Juin 1972), nos camarades entreprendront à la prison civile, une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention et exiger le statut de détenus politiques. Plusieurs parmi eux sont dans un état de santé précaire mais tous unanimement ont décidé de mettre leur santé en danger en engageant une grève de la faim. Tout le monde doit savoir :

1) Que le Gouvernement porte toute la responsabilité devant l'opinion publique pour tout ce qui peut arriver à nos camarades.

2) Que tous les étudiants et tous les démocrates dans notre pays sont totalement solidaires de nos camarades dans la juste lutte qu'ils mènent pour leurs droits.

3) Qu'aucune mesure répressive, aussi grande soit-elle, n'arrêtera la lutte du mouvement étudiant pour la démocratie et le respect des libertés, contre la répression, contre la politique sélectionniste d'enseignement, et pour une uget démocratique, représentative et indépendante du pouvoir et des fantoches à son service.

Nos mots d'ordre doivent donc être clairs.
- Non à la répression ! - Libérez nos camarades détenus ! - Poursuivons la lutte démocratique et de masse pour la satisfaction de nos revendications légitimes et de nos aspirations.

P.S. Le texte de la motion a été convenablement reproduit.
(cf. bulletin n° 4)

LUTTES OUVRIERES :

. Le lundi 21 Août les cheminots de Sfax ont déclenché une grève unanimement suivie pour protester contre la carence du ministère de tutelle qui reporte d'échéance en échéance la promulgation du statut des travailleurs de la S.N.C.F. Cette grève est l'aboutissement d'une série d'initiatives tendant à obliger le ministère à tenir les promesses faites lors du printemps dernier. Nous en laissions prévoir le déclenchement dans notre bulletin n° 4 (cf. aussi Politique Hebdo n° 40).

Au terme de deux journées de grève, le ministre a délégué un quatuor de hauts fonctionnaires qui ont été obligés de prendre des engagements très précis. Le travail a repris le 23 Août mais le gouvernement pourra difficilement faire reporter la nouvelle échéance.

. Jeudi 17 Août : Eboulement à la mine de Moularès - 3 morts - 4 blessés graves.

Jeudi 24 Août : Eboulement à la mine de Redeyef - 4 morts et une dizaine de blessés.

Les mineurs de ces deux centres s'étaient mis en grève le 13 Juillet. Ils revendiquaient entre autre une sensible amélioration des conditions de travail. Ces deux accidents ont provoqué une vive émotion dans toute la région et les mineurs sont à présent fermement décidés à obtenir, par la multiplication des actions revendicatives, des conditions de travail plus humaines et des garanties quant à leur sécurité las d'accidents qui, dans les mines du Sud, sont souvent le résultat d'une exploitation archaïque des gisements.

Nous comptons reparler plus longuement de ce grave problème sur lequel une intéressante enquête vient d'être effectuée.

LE PROCES DES GREVISTES DE LA SORETRAS.

L'on se souvient du procès intenté aux grévistes de la SORETRAS (Transport urbain à Sfax : cf. bulletin du comité n° 2).

Nous pouvons à présent en récapituler les principales phases.

- Le 5 mai : Arrestation de 55 employés
  34 sont renvoyés de leur travail
  (15 ont été réintégrés à la mi-juin lors de la visite de Ayari
  6 ont été réintégrés à la fin juin lors de la visite de Nouira)
  13 sont encore au chômage dont 1 est encore détenu.

- Le 10 Mai camparution des 17 grévistes qualifiés de "meneurs".
  La Salle est pleine bien que des dispositions aient été prises pour que la chose se sache le moins possible. A 9 h. la salle est évacuée.
  L'audition est baclée et tout se passe au cours des délibérations.
  Le président Zayani se montre d'un autoritarisme incroyable et n'hésite pas à recourir à l'intimidation.

  3 affaires sont débattues.

./.

1) L'affaire du car de touristes : 9 inculpés. Des grévistes qui ont empêché la SORETRAS d'utiliser un car pour véhiculer des touristes bloqués par la grève - condamnés à 2 mois de prison ferme.
AHMED SAMMET - YOUSSEF EL GRIBI - KILANI BEN SAAD-EL-FANI - AHMED ZAFFAF - MOHAMED GHORBAL - BACHIR BEN-SIDHOM - MOHAMED BEN-RIEB SALAH EL-AKID - ABDELKRIM JELLOULI.

2) Affaire du "Louage" - voiture privée effectuant le transport en commun 7 grévistes s'interposent : 2 mois de prison + 30 Dinars d'amende.
THAMEUR BEN-JENNET - HACHEMI KOU BAA - ALI ECHAOUI - AHMED JELLOULI - YOUSSEF-EL-KCHOURI - ABDELHAKIM-ABOUB - MOHAMED KRICHENE.

3) Affaire AMOR EL MAY : problème avec car de touristes, altercation avec l'inspecteur du travail qui prétend ensuite avoir été menacé d'un couteau. - 6 mois $\frac{1}{2}$ de prison et 30 Dinars d'amende.

Tous font appel - le 26 Mai en appel, 9 des inculpés sont renvoyés devant le tribunal cantonal (ils passent le 11 Juillet et le 1er Août verdict : Amendes mais pas de prison).

Pour les 7 autres confirmation de l'amende et acquittement.

AMOR EL MAY : confirmation de la peine mais annulation de l'amende.

INFORMATIONS :

L'affaire NEILA KRICHENE (cf. bulletin n° 4).

Le 9 Août Mme KRICHENE est condamnée à 25 jours de prison.
Les 5 camarades accusés de complicité sont condamnés avec sursis.

Il se confirme que, contrairement à ce qu'avançait le journal "ES-SABAH", Mme KRICHENE a bel et bien été refoulée d'Algérie. Il s'agit là d'un grave précédent et notre comité, tout en maintenant les réserves formulées dans le dernier bulletin, compte entreprendre de puissantes démarches auprès des autorités Algériennes.

MAISON DE TUNISIE PARIS : CHASSE AUX RESIDENTS PROGRESSISTES A LA CITE UNIVERSITAIRE.

Par les activités menées par les Comités des Résidents depuis quelques années, la Cité Universitaire de Paris prend de plus en plus une part importante dans la tâche d'information de l'opinion sur les luttes démocratique et anti-impérialiste menées quotidiennement dans les pays du Tiers Monde et en France même. Le rôle ainsi joué par les "Résidents" revêt une importance capitale au moment où la presse bourgeoise française observe en général un mutisme complet sur ces luttes.

Les conférences de presse organisées par les étudiants Iraniens au pavillon de l'Iran et à la Deutch de la Meurthe, les deux grèves de la faim organisées par ces mêmes étudiants, la semaine d'Information sur la Palestine organisée à la Maison de Tunisie et à la fondation Deutch du 5 au 10 Juin 72, les meetings et la permanence d'Information tenus par les étudiants tunisiens dans leur maison lors des évènements de février 72, évènements qui ont secoués toutes les régions de Tunisie, le Marathon de meeting (4 en une semaine) organisé par l'Association des étudiants d'origine Malgache dans les maisons de Tunisie, d'Iran, du Maroc et d'Afrique pendant la période de répression sanglante organisée par le pouvoir de TSIRANANA entre les manifestants et grévistes de Madagascar en Avril 72... Toutes ces manifestations avec bien d'autres illustrent l'importance du travail d'information réalisé à la Cité Universitaire de Paris.

Cette situation a amené les Directeurs des Pavillons gérés par les différentes ambassades et le Délégué Général d'opérer un coup de force pendant l'été 72 afin de reprendre la situation en main et faire de la Cité un Hôtel pour les étudiants aisés "sages" et "disciplinés" en un mot pour ceux qui sont du côté du pouvoir établi et qui sont démunis de tout esprit de contestation.

C'est ainsi que nous expliquons la décision de faire disparaitre purement et simplement la maison de l'Iran qui sera réservée à partir d'octobre 72 aux chercheurs et stagiaires capables de payer 450 F. par mois. Il est à noter que la fondation Nationale avec l'assistance de 500 C.R.S. a délogé le 31 Juillet 72 à 7 h du matin les quarante résidents restés à la maison d'Iran pendant les vacances. La maison d'Afrique a subi le lundi 7 Avril 72 le même sort mais avec un dispositif policier beaucoup plus important 2000 C.R.S. Pour cette fondation il est prévu un changement de statuts : rattachement de la maison à la fondation nationale, étouffement des libertés politiques et syndicales et augmentation substantielle des loyers.

La maison de Tunisie elle aussi devait être fermée mais devant la mobilisation des résidents à la Cité Internationale et l'alerte de l'opinion démocratique française et étrangère qui a vu par deux fois l'assaut des forces de l'"ordre" contre deux maisons habitées par des étudiants désarmés, la Délégation nationale et la Direction de la Maison ont renoncé à l'idée de fermeture et ont préféré choisir d'autres méthodes pour arriver à leurs fins.

Comme à la Fondation Deutch de la Meurthe où un membre particulièrement actif du Comité des Résidents (le Président du Comité) s'est vu notifier par le Délégué Général son exclusion de la cité à partir du 1er août 1972 et où deux autres membres du Comité se sont vu refuser leur demande de bénéficier de leur troisième année de résidence à la Cité Internationale, le scénario se renouvelle à la maison de Tunisie. Le Directeur vient en effet de signifier explicitement au Président du Comité qu'il ne pourra pas bénéficier d'une deuxième année de résidence à la Cité Universitaire. Il a évoqué des raisons qui sont pour le moins qu'on puisse dire fallacieuses et pernicieuses. Parmi ces raisons on peut citer le fait que la femme de ce camarade n'est pas étudiante ! Quel article du règlement de la Cité stipule -t-il que les deux conjoints doivent être étudiants pour bénéficier d'une chambre de couple ? De surcroit la femme de cet étudiant est titulaire d'un diplôme de fin d'Etudes secondaires et est régulièrement inscrite dans une Université de l'Académie de Paris. Comme autre raison il lui a avancé qu'il est possible qu'il ne bénéficierait pas de bourse cette année alors qu'aucun règlement ni à la Cité Internationale ni à la Maison de Tunis ne spécifient que l'attestation de bourse est une pièce nécessaire au dossier d'admission à la Cité Une dizaine d'étudiants Tunisiens non boursiers ont d'ailleurs bénéficié du logement à la maison de Tunisie pendant l'année 71-72.

On voit donc que les autorités de la Cité Universitaire de Paris essayent par tous les moyens de vider les résidents démocrates et anti-impérialistes et qu'ils multiplient les manoeuvres pour faire régner l'arbitraire dans cette concentration d'Etudiants, seule notre mobilisation et notre solidarité agissante avec les victimes de l'arbitraire et de la répression peuvent faire échec aux tentatives visant la remise en cause de nos acquis.

SOMMAIRES DES NUMEROS PRECEDENTS

N° 1 (AVRIL)

- Plate forme du C I D V R
- Halte à la répression
- Les mouvements revendicatifs
- Liste des mises en liberté provisoire et des militants actuellement détenus
- Motion de 150 universitaires
- L'affaire Sudok Jeridi (Amiens)

N° 2 (MAI)

- Prisonniers politiques :
  - . Grève de la faim depuis le 19 Mai
  - . 2 témoignages sur la torture
  - . Liste des détenus
- La situation à l'Université
- Les grèves ouvrières :
  - . Procès des grévistes de la SORETRAS
  - . Informations
  - . Du droit de grève
  - . La situation à l'UGTT

N° 3 (JUIN)

- Prisonniers politiques
  - . Nouvelles des détenus
  - . Retour d'un avocat français
    - . Communiqué transmis aux journées sur la torture des des 3 et 4 Juin
    - . Résolution des journées sur la torture
    - . Refus du Ministre
    - . Communication à l'attention de M. Le Secrétaire des Nations Unies
- Nouvelles de l'Université
- Luttes ouvrières
- Projet de pétition à l'occasion de la visite de Bourguiba
- Des "magouilles" à l'Amicale des Travailleurs Tunisiens en France.

N° 4 (JUILLET)

- En marge de la visite de Bourguiba à Paris
- La situation des détenus politiques
- Résolutions et motions adoptées lors des assemblées étudiantes de la fin Juin à Tunis.
- A propos du Séminaire de l'U.I.E. à Hammamet.
- Menaces d'expulsion à la maison de Tunisie à Paris.
- Luttes ouvrières.
- Informations.

PLATE-FORME DU COMITE TUNISIEN D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION

ADRESSE EN FRANCE : Jean GATTEGNO – B.P. 397
75025 - Paris - Cedex 01
CCP. La Source 33–34906

En proie à ses contradictions internes et incapable d'apporter des solutions viables aux problèmes qui se posent à notre pays, le régime bourguibiste vit une situation de crise. Ses difficultés économiques et politiques sont devenues, au cours de la récente période, particulièrement aiguës et ont donné lieu à un développement de l'agitation ouvrière, paysanne et universitaire. Expression du malaise général et du profond mécontentement suscités par la politique du gouvernement, la multiplication des grèves a été, en effet, l'élément le plus marquant de ces dernières années.

Les exemples de cette montée des luttes populaires sont nombreux (1). Face aux revendications salariales ou universitaires, le pouvoir adopte toujours la même attitude. Il dénonce les "meneurs", les "agitateurs professionnels" et fait appel pour sa besogne répressive à son appareil militaire et policier avant de livrer les "coupables" à une justice expéditive. Le régime violant sa propre "légalité", a d'ailleurs fait de tous les procès politiques qui ont jalonné les quinze dernières années autant de parodies de justice en multipliant les abus les plus flagrants (juridictions d'exception, atteintes aux droits de la défense, etc....).

Bafouant les droits élémentaires de l'individu, les méthodes d'investigation employées par la police tout comme le recours à la torture, pour extorquer de prétendus aveux, sont devenus de pratique courante. Enfin, l'action de la police parallèle complète dans l'anonymat et sous la protection du parti unique gouvernemental, celle de la police officielle. Le citoyen est, dans tous les domaines, en butte à l'arbitraire d'un pouvoir qui n'hésite pas à recourir à l'assassinat politique, et dont l'essence oppressive est restée fondamentalement la même, en dépit de certaines campagnes de "libéralisation".

Les graves événements de février 1972 en constituent, quatre années après la répression de 1968, la plus récente confirmation. Parti de l'Université sur la base de mots d'ordre de la libération d'Ahmed Ben Othman (2) et de la tenue d'un congrès extraordinaire de l'Union Générale des Etudiants de Tunisie, le mouvement revendicatif s'est très vite étendu aux lycéens de la capitale et de l'intérieur et a connu un développement sans précédent depuis l'avènement du régime. Aux jeunes, inquiets devant l'absence de perspectives, excédés par les moyens de sélection et par le climat répressif régnant à l'intérieur, et à l'extérieur de l'Université et des lycées, le pouvoir a répondu en déclenchant une nouvelle vague de répression sanglante bien plus violente que les précédentes. Mais, plus encore que par le passé, la sauvagerie des interventions de la police qui n'a pas hésité à tirer sur les manifestants, les arrestations massives de centaines d'étudiants et de jeunes, les tabassages et les tortures, la suppression des bourses et la fermeture des facultés ont engendré un vaste courant de sympathie au sein de la population.

En dépit des campagnes de dénigrement orchestrées par le gouvernement et du mur de silence élevé par le pouvoir et ses alliés sur la situation en Tunisie, l'accueil chaleureux réservé par les habitants des quartiers populaires aux étudiants fuyant les B.O.P. (3) et les grèves ouvrières de la deuxième quinzaine de février motivées tout à la fois par des considérations matérielles et politiques, ont prouvé à l'évidence que les masses populaires opposent une résistance accrue au régime.

Face au mécontentement et à la colère suscités par l'ampleur des mesures répressives, le pouvoir en proie à des dissensions internes, a été ainsi acculé à relâcher un grand nombre de lycéens et étudiants arrêtés. Il organise à présent d'une manière plus sélective sa répression en s'en prenant spécialement aux militants se réclamant de l'opposition démocratique et révolutionnaire. Plusieurs dizaines d'entre eux sont détenus, torturés et doivent, de l'aveu même du ministre de l'Intérieur, comparaitre devant des juridictions répressives.

Une active campagne de mobilisation et de défense est, dès lors, plus que jamais nécessaire.

A cet effet, des militants tunisiens, venus des divers horizons politiques de l'opposition démocratique et révolutionnaire au régime, décidés par-delà leurs divergences politiques ou idéologiques, à faire face à ces menées répressives, se sont constitués en "Comité Tunisien d'information et de défense des victimes de la répression".

Ce comité s'assigne les tâches suivantes :

1/ Contribuer à la prise de conscience et à la dénonciation par l'opinion publique tant tunisienne et internationale du caractère anti-démocratique et à bien des égards, fascisant du régime. A cette fin, le comité se propose de recueillir et de diffuser le plus largement possible des informations sur la répression en Tunisie sous toutes ses formes.

2/ Alerter la presse internationale et toutes les associations compétentes susceptibles de répercuter l'information.

3/ Susciter et développer des courants de solidarité envers les victimes de la répression (informations, collectes d'argent, etc....).

4/ Prendre contact avec toutes les instances qui, à Tunis et ailleurs, se fixent des objectifs similaires.

5/ Effectuer, chaque fois que l'exigera la situation, les démarches nécessaires auprès des divers mouvements et organisations démocratiques, progressistes et révolutionnaires dans le monde, susceptibles d'aider à la défense des victimes de la répression (Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie, Amnisty International, Ligue

---

(1) Pour s'en tenir aux deux dernières années, signalons entre autres manifestations significatives, les grèves aux ateliers de Sidi Fathallah, à la SNCFT, au complexe sidérurgique d'El Fouladh, aux centres agricoles de Sidi Thabet, de la Soukra, et de l'office de la Medjerda, à la municipalité de Tunis, dans les mines du Sud, à la société nationale de Transports, parmi les dockers, les employés de boulangeries et les distributeurs de journaux, les manifestations paysannes notamment à El Haouaria ; enfin les violentes manifestations anti-gouvernementales à l'occasion d'une rencontre sportive de juin 1971.

(2) Militant se réclamant du journal "El Amal Tounsi". Détenu arbitrairement depuis près d'un an.

(3) Brigade de l'ordre public (anti-émeutes) encadrée par des instructeurs formés aux U.S.A.

Internationale des Droits de l'Homme, Associations de Juristes, organisations de secours, partis politiques, etc....).

6/ Contribuer aux campagnes de défense juridique des détenus en coordonnant les contacts avec les avocats à l'échelle nationale et internationale.

7/ Contribuer aux campagnes de défense des militants tunisiens qui, à l'étranger, pourraient faire l'objet de mesures administratives ou judiciaires en raison de leurs opinions politiques.

L'objectif d'information et de défense du Comité est donc clair et limité. Le Comité n'a nullement vocation, de ce fait, à se poser en organe centralisateur des diverses instances et organisations, qui, en Tunisie et à l'échelle de l'émigration ouvrière et étudiante tunisienne, mènent dans une totale liberté d'action, les campagnes plus spécifiquement liées à leurs choix politiques, de mobilisation contre la répression et de lutte contre le régime.

Le 16 avril 1972

" Le plus grand mal qui puisse sans que les tyrans y prennent garde, s'insinuer dans le corps de l'Etat, c'est l'arbitraire et l'injustice." ... H. BOURGUIBA, le 1/6/1969

Cynisme et mystification !